



NOTE D'INFORMATION

Les jeunes autochtones

**Douzième session de l'Instance permanente des Nations Unies
sur les questions autochtones
Débat du lundi 20 mai 2013**

Les jeunes représentent environ 18 % de la population mondiale. On recense quelque 370 millions d'autochtones, dont par conséquent environ 67 millions de jeunes autochtones.

Dans de nombreux pays, les jeunes autochtones ont un faible taux de scolarisation mais un taux élevé d'abandon scolaire et un niveau d'instruction souvent inférieur à la moyenne. Les taux élevés d'analphabétisme sont la conséquence directe de l'exclusion scolaire, qui se manifeste par un accès insuffisant à l'éducation, des financements restreints et un enseignement inadapté à leur culture et leur langue.

En 2006, en Australie, 21 % des adolescents autochtones de 15 ans n'étaient pas scolarisés, contre 5 % des adolescents non autochtones. Et les élèves autochtones étaient deux fois moins nombreux que les élèves non autochtones à achever 12 années d'études.

Le taux de chômage des jeunes autochtones est souvent plus élevé et leurs revenus plus faibles que les autres jeunes travailleurs, du fait d'un ensemble de facteurs ayant par exemple trait à des désavantages d'ordre géographique, à un niveau d'éducation et de formation plus bas, à la discrimination et à des difficultés d'accès au marché de l'emploi. Aux États-Unis, les Amérindiens et les autochtones d'Alaska ont un taux de chômage nettement plus élevé – 16 % en 2007 – que les autres catégories de la population¹.

La vie en milieu urbain, loin de leur société, fait courir aux jeunes autochtones le risque de perdre leur identité culturelle. Les jeunes filles et femmes autochtones subissent souvent une double discrimination, du fait de leur identité autochtone et de leur sexe.

L'isolement géographique et culturel restreint l'accès de nombreux jeunes autochtones aux services de santé et de prévention, notamment en matière de lutte contre le VIH/sida et de santé procréative. Leur santé mentale constitue une priorité urgente. Là où l'on dispose de données, il a été établi que les taux de suicide des jeunes autochtones étaient nettement plus élevés que parmi les autres jeunes. Des données sur le suicide obtenues de 2000 à 2005 dans deux sociétés guaranies indiquent que le taux de suicide des

¹ Nations Unies (2010), La situation des peuples autochtones, ST/ESA/328, p. 135.





Guaranis est 19 fois plus élevé que la moyenne nationale au Brésil et que les adolescents et jeunes sont touchés de manière disproportionnée. Au Canada, le taux global de suicide parmi les peuples des Premières nations est de 5 à 7 fois plus élevé que pour l'ensemble des jeunes Canadiens².

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a fait de « la jeunesse » l'un de ses domaines d'action prioritaires – il a lancé un Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse afin de renforcer l'importance accordée aux jeunes dans le cadre des programmes existants de l'ONU et a nommé M. Ahmad Alhindawi (Jordanie) Envoyé pour la jeunesse.

À sa douzième session, l'Instance permanente mettra également l'accent sur les jeunes autochtones. Le premier jour, l'Instance examinera le rapport de la réunion du groupe d'experts internationaux sur le thème « Jeunes autochtones : identité, défis et espoirs (art. 14, 17, 21 et 25 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones), tenue en janvier 2013.

Cinq manifestations parallèles sur la jeunesse sont prévues. Elles seront notamment consacrées aux questions de la santé et des droits des jeunes autochtones en matière de procréation, aux investissements en faveur des jeunes autochtones, à l'éducation, à la publication d'une version de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adaptée aux adolescents, ainsi qu'à une étude sur la violence parmi les filles, adolescentes et jeunes femmes autochtones. L'Instance permanente présentera également une étude portant sur le droit des jeunes autochtones des pays nordiques à participer aux processus décisionnels.

Journalistes sans accréditation auprès de l'ONU, veuillez consulter le site Web du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias : <http://www.un.org/fr/media/accreditationou> appeler le +1 212-963-6934 ou 212-963-6937

Pour les questions des médias, y compris les demandes d'entretiens avec des fonctionnaires de l'ONU et des représentants des peuples autochtones, veuillez contacter M^{me} Martina Volpe Donlon, tél.: +1 212-963-6816 ou email : donlon@un.org – Département de l'information de l'ONU.

Pour contacter le Secrétariat de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, veuillez vous adresser à M^{me} Nilla Bernardi, tél.: +1 212-963-8379 ou email : bernardi@un.org – Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

Pour en savoir plus sur la douzième session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, veuillez consulter : <http://social.un.org/index/indigenoufr/Home.aspx>

La liste des manifestations parallèles se trouve à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/2013/side-events.pdf>

Publié par le Département de l'information en mai 2013

² Nations Unies (2010), La situation des peuples autochtones, ST/ESA/328, p. 169-170.

